



# JUDO COTEAUX DE SAVE

## Challenge de Cadours

**Dimanche 15 mars 2026**

Règlement du challenge interclubs de Cadours:

- I -** Les compétiteurs devront obligatoirement être titulaires de la licence FFJDA.
- II.** L'engagement des compétiteurs est placé sous la responsabilité des dirigeants de leurs Clubs respectifs, qui s'engagent sur l'honneur à ne présenter que des Judokas licenciés à la Fédération Française du Judo.
- III.** Cette compétition est déclarée auprès du CD Judo 31.
- IV.** Les Clubs invités doivent s'inscrire via l'extranet.
- V.** Les clubs n'ayant pas confirmé leur inscription ainsi que les clubs non invités ne seront pas acceptés pour des raisons de sécurité.
- VI.** - Pour la catégorie Mini-poussins :
  - Animation debout sous la forme de randoris arbitrés par groupes morphologiques avec pesée.
    - 2 Ippons pour une victoire arrêtant le combat.
    - Si Ippon debout, Maté et reprise du combat.
  - Tous les judokas sont récompensés à l'issue de leurs rencontres.
- VII.** Pour les catégories à partir de Poussins le règlement de la FFJDA sera appliqué.
- VIII.** Classement des clubs :
  - Le décompte des points se fera de la façon suivante :
    - 3 points au premier
    - 2 points au deuxième
    - 1 point au troisième
- IX.** - Tous les litiges et les différents qui pourraient se présenter au cours de cette journée seront tranchés en vertu du règlement FFJDA par le directeur technique de Judo Coteaux de Save.